

# LE SPECTATEUR

DE

## L'ORIENT.

---

Livr. 59. 25 Janvier (6 Février) 1856.

---

### Le quatrième point des conférences de Vienne.

*Partie historique (\*)*.

(Suite. Voir Livraison 57).

—0000—

Il était évidemment dans l'intérêt de la Porte de respecter la position qu'elle avait faite aux vaincus. Elle ne pouvait enfreindre ses promesses, que si elle trouvait en

---

(\*) Pour ne pas interrompre à chaque instant notre récit par des citations, nous ferons remarquer ici une fois pour toutes, que la partie historique de ce travail a été rédigée sur les renseignements donnés par les ouvrages suivans :

Histoire politique de Constantinople, fin du XVI siècle.

Histoire ecclésiastique de Malaxus, idem.

Histoire ecclésiastique de Mélétius, fin du XVII siècle.

même temps un moyen quelconque de frapper à mort la nationalité grecque; mais aussi longtemps que ce moyen manquait au gouvernement turc et qu'il ne pouvait ni absorber les Grecs, ni les exterminer, la prudence la plus ordinaire aurait dû lui dicter le devoir de se faire tolérer par eux, si non de se concilier leur affection. Violer les droits et les immunités accordés à la nationalité grecque sans l'annuler, c'était exciter les vaincus à la révolte, sans leur enlever la faculté de la préparer et de l'accomplir. Telle fut pourtant la faute que ne tarda pas à commettre le gouvernement ottoman.

Les trois premiers pontifes qui montèrent sur le trône patriarcal après la prise de Constantinople, ne paraissent pas avoir été lésés dans leur position par le conquérant; mais en 1466, sous le patriarche Joasaph, une circonstance bien futile devait dévoiler aux chrétiens de l'Orient toute la fragilité des promesses de la Porte. Un des grands dignitaires de la cour de Mahomet II, grec de nation et de religion, devint amoureux de la belle veuve du dernier duc d'Athènes. Comme il était marié, il ne pouvait l'épouser qu'en se séparant de sa première femme; mais le patriarche ne voulait pas consentir à prononcer un divorce qui n'était point autorisé par la loi. Vainement le demandeur se fit appuyer par des recommandations pressantes de son cousin-germain, le renégat Roum-Mohammed pacha, grand-vézir de l'empire; le pa-

Continuation de l'histoire de Mélétiens, par G. Vendoti, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Histoire de l'empire ottoman, par D. Cantemir, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Histoire de l'empire ottoman, par J. de Hammer.

Constantinople ou description de Constantinople ancienne et moderne, par un philologue et archéologue. 2<sup>e</sup> édition, 1844.

Constantinople, par Charles de Byzance, 1851.

triarque resta inébranlable. Alors le grand-vézir obtint du Sultan un ordre de déposition et d'exil contre le pontife récalcitrant, et l'ayant mandé à la Porte, il lui fit couper la barbe devant le divan réuni. Le patriarche subit cette outrageante exécution avec beaucoup de dignité, et confondit le renégat qui le martyrisait, en lui déclarant en face, que pour lui il donnerait au besoin sa vie plutôt que de désavouer les lois de sa religion. Son grand-marguillier qui le fortifia dans sa résistance, partagea son sort; on lui coupa même les deux ailes du nez. C'était ce célèbre Maxime qui est connu dans notre histoire ecclésiastique sous le surnom de *docte* et qui devait plus tard monter sur le trône patriarcal pour l'illustrer par l'éclat de ses vertus et l'habileté de sa conduite.

Ainsi fut consommée la première violation connue de l'art. I du diplôme accordé par Mahomet II à Gennadius. Le gouvernement ottoman, une fois entré dans cette voie, ne devait plus s'y arrêter.

Depuis la prise de Trébizonde, les archontes de cette ville transplantés à Constantinople et devenus puissants par les positions et les relations qu'ils avaient à la cour, se mirent en opposition avec les archontes de la capitale. En 1467 ils décidèrent de donner le siège patriarcal à une de leurs créatures, et firent à cet effet toutes sortes de démarches auprès du sultan, qui, profitant de ces dissensions intestines, fit stipuler que tout nouveau patriarche lui présenterait un présent, un *pischkesch* de mille ducats. Un an plus tard, la quotité du présent était doublée; et en 1476, le patriarche Siméon essayait en vain de le réduire de moitié. Loin de consentir à une réduction quelconque, le gouvernement ottoman, levant bientôt tout-

à-fait le masque, fit donner son véritable nom à ce prétendu présent, le stigmatisa de la qualification flétrissante de *haratsch*, le rendit annuel, et imposa de plus un présent d'installation de 500 ducats. Un patriarche grec n'aurait probablement jamais consenti à une infraction aussi flagrante à l'art. I de son diplôme. Aussi alla-t-on déterrer un moine Serbe, du nom de Raphaël, qu'on fit monter sur le trône patriarcal pour lui faire signer cette honteuse stipulation. C'est le seul titulaire non Grec qui soit cité dans la longue liste des patriarches de Constantinople. Il va sans dire qu'il fut imposé aux électeurs; le métropolitain d'Héraclée qui était en possession du droit de sacrer le chef de l'Église, refusa son ministère; les archevêques de Césarée, d'Ephèse et bien d'autres s'absentèrent également, de sorte qu'il n'y eut qu'un simulacre d'élection et de sacre. Le corps du clergé ne voulut même pas d'abord officier avec l'intrus, et ne céda à la fin que pour éviter de plus grands malheurs à l'église.

Du reste, ce patriarche Serbe fournit une carrière bien triste. Il passait son temps à s'enivrer du matin au soir, à tel point, qu'au milieu de l'office divin le sceptre lui tombait des mains. La communauté des fidèles le respecta d'autant moins que, ne sachant pas le grec, il était obligé de communiquer avec ses ouailles par le canal d'un interprète. La première échéance de l'impôt étant arrivée, et le patriarche Raphaël n'ayant pas les moyens d'y faire face, personne ne voulut venir à son secours; clergé, archontes et peuple, l'abandonnèrent à son sort. Il fut alors emprisonné par le gouvernement; puis, après quelques jours, on lui permit de sortir pour tâcher de recueillir quelques aumônes; chargé de fers et mené

par un Turc, il s'adressa ainsi à la pitié des chrétiens; mais il dissipait tout ce qu'il amassait, et finit par mourir bientôt misérablement.

Jamais l'église grecque n'est descendue à ce degré d'avilissement; elle semblait toucher à sa dissolution. Mahomet II sentit lui-même tous les inconvénients de cette scandaleuse tyrannie, qui, en renversant la position qu'il avait faite aux vaincus, menaçait de désorganiser la plus grande moitié de l'État, puisqu'il était impossible de remplacer cette situation par des rapports autrement entendus. Aussi s'empressa-t-il d'autoriser l'élection d'un nouveau patriarche suivant les règles anciennement établies. L'assemblée qui se réunit à cette occasion fut nombreuse et brillante; une foule de métropolitains, d'archevêques, d'évêques, d'abbés, d'archimandrites et d'autres membres du clergé; les officiers de la cour patriarcale, les archontes, la bourgeoisie et le peuple, accoururent dans la basilique de Sainte-Vierge comme pour fêter la restauration des libertés de l'Église. Leur choix fut on ne peut plus heureux; d'une voix unanime ils portèrent au siège pontifical, Maxime le docte, l'ancien grand-marguillier du patriarche Joasaph. Son installation eut lieu avec une solennité qui rappela aux fidèles les honneurs rendus au premier patriarche élu après la prise de la ville, et qui versa un baume de consolation sur les cœurs attristés par les dernières infortunes de l'Église. Le sultan le reçut avec beaucoup d'égards, et rétablit avec lui ces rapports d'intimité qu'il ne paraît pas avoir entretenus avec les successeurs précédens de George Gennadius. Il lui demanda une interprétation du *Credo*, ainsi que des explications sur divers autres points de la croyance chré-

tienne, dont il ne put, dit-on, s'empêcher de proclamer la vérité. Il fit traduire en turc, par les chrétiens attachés à la cour, beaucoup de livres grecs, entre autres tous les actes de l'Église et tous les codes de l'empire, s'attachant de plus en plus à les méditer et à les admirer. On crut encore se trouver à la veille d'une grande crise ; on pensa que le conquérant, voyant l'impossibilité de fondre les Grecs dans l'élément turc, et le danger de leur laisser une existence séparée, voulait trancher ce nœud gordien en passant résolument lui-même à la religion des vaincus, et en donnant ainsi à son empire l'unité chrétienne, à défaut de l'unité mahométane ; mais, dit *l'histoire politique de Constantinople*, at nihil ad salutem profecit. Non enim Deus in stolidi corde locum habet.

Cette idée d'une conversion chrétienne a pu en effet surgir plus d'une fois dans l'esprit du conquérant ; mais elle a dû en être constamment écartée par les appréhensions d'une guerre civile contre les Turcs dissidents, et par la crainte de voir enlever à l'empire le principal mobile de sa force, le fanatisme religieux. Quoiqu'il en soit, non seulement le rêve de la conversion du sultan, ce rêve qui fut caressé un instant par Pie II lui-même (\*), ne se réalisa pas, mais, malgré tous les égards dont Mahomet II combla le chef de l'Église, il ne se décida même pas à le décharger du paiement de l'impôt qui fut dès lors régulièrement perçu, et bientôt considérablement augmenté.

(\*) On connaît la lettre de près de trente pages in folio qu'il adressa à ce sujet à Mahomet II ; la réponse du sultan n'enlevait pas tout espoir aux chrétiens ; elle portait qu'il était innocent de la mort de Jésus-Christ, et qu'il songeait avec horreur à ceux qui l'avaient attaché à la croix.

Néanmoins, les six années pendant lesquelles le patriarche Maxime présida aux destinées de l'Église d'Orient, peuvent compter parmi les moins malheureuses de cette triste époque. Vertu, science, éloquence, habileté, il possédait toutes les qualités nécessaires dans une position d'autant plus difficile, qu'il se voyait obligé de se concilier la bienveillance du gouvernement Vénitien aussi bien que celle de la Porte. Venise dominait, comme on sait, sur beaucoup de pays grecs ; les églises de ces pays relevaient du patriarcat de Constantinople ; ces églises avaient des propriétés, des litiges, des juridictions, une foule d'intérêts qui sollicitaient la protection constante du chef de l'orthodoxie. Il était donc tenu d'entretenir une correspondance suivie avec le doge de Venise ; et comme ce dernier était en guerre presque continuelle avec la Porte, on s'imagine le tact infini qu'il fallait au patriarche pour éviter des complications désastreuses, en attirant les soupçons, si faciles à éveiller, du gouvernement ottoman. En 1464, l'archevêque grec de Patras ne fut-il pas empalé par Omarbeg, sous prétexte qu'il avait appelé dans cette ville le provéditeur du Peloponnèse, Jacques Barbarigo ?

Ce fut sous le patriarcat de Maxime que mourut Mahomet II. Il ne s'était pas contenté d'enfreindre l'art. 1 du diplôme patriarcal, qui consacrait l'inviolabilité du chef de l'Église et son exemption de tout impôt ou charge quelconque ; il viola aussi l'art. 3 qui était censé garantir les églises grecques contre tout empiètement de la religion dominante. A Constantinople même, et indépendamment de Sainte-Sophie, plusieurs grandes églises furent enlevées, sous son règne, à leur destination primi-

tive, pour être converties en mosquées. Nous en donnerons ici la liste nominative, pensant que ces renseignements ne seront pas sans avoir une certaine utilité pratique au moment où l'on règlera la condition future du culte chrétien en Orient. Voici cette liste, d'après les indications du *Jardin des mosquées* de Hafis Housein Ben Elhadsch Ismaïl d'Aivanserai, quoique ces indications ne paraissent pas être très complètes. Aux noms que le mahométisme a donnés à ces temples, nous ajouterons leurs anciennes désignations chrétiennes, toutes les fois que nous avons pu les retrouver.

1. ETJEMES TERIESI MESDSCHIDI (\*), ou la mosquée du monastère, près de la mosquée de Bajazet II.
2. ESKI IMARET MESDS. auprès de Jar hissari, ancienne église du CHRIST PANTEPOPPE, bel et vaste bâtiment, construit au XI<sup>ème</sup> siècle, dans une superbe position, par la mère de l'empereur Alexis Comnène.
3. BELBANAGA MESDS.
4. SIREK DSCHAMISI, ancienne église du Tout-Puissant, auprès de la fontaine TSOUKOURTSCHESMÉ, une des 40 fontaines bâties par le sultan Souliman.
5. SANDSAEDAR MESDS. ou la mosquée de l'Enseigne, (Chaireddin, le porte-drapeau de Mahomet II) près de Tschinar.
6. SCHRICH SULEIMAN MESDS. près de la mosquée Sirek.
7. YOKLIDEDK MESDS.
8. KAHRIJE DSCHAM. ancienne église du Sauveur, près de Tokfourserai (Hebdomon).

(\*) Mesdschid est le mot dont les Portugais ont fait Mesquita et les Français mosquée. Il signifie à proprement parler, une petite mosquée. On désigne les grandes sous le nom de Dschami.

9. KALENDERHANÉ DSCHAM.
10. KUTSCHUK AJA SOFIA DSCHAM: ancienne église des saints Serge et Bacchus, une des plus magnifiques constructions de Justinien, non loin de l'Hippodrome, près de la porte communément appelée TSCHALADI KAPISI.
11. MAHMOUD PASCHA DSCHAM. bel édifice dont le dôme s'élève coquettement derrière la mosquée Osmanie; c'est l'ancienne église de l'archange Michel, fondée sous l'empereur Léon, réédifiée ensuite par Justinien, et magnifiquement restaurée par Basile le Macédonien.
12. JILDIS TEKIESI MESDS.

Le patriarche Niphon, successeur de Maxime le dicté, sans posséder l'érudition de ce dernier, l'égalait par ses vertus et par son intelligence; mais il avait à lutter contre un gouvernement qui s'éloignait de plus en plus des premiers scrupules du conquérant. Mahomet II avait parfaitement compris toutes les difficultés de sa position vis-à-vis des chrétiens. Comme c'était lui qui l'avait créée, il en avait pesé les inconvénients et les avantages; en sorte que, malgré les écarts de ses instincts despotiques, il était très naturel qu'il conservât quelques restes de bienveillance, et qu'il eût quelques retours de ménagemens envers la nation grecque. Ses successeurs au contraire se trouvèrent en présence d'une situation toute faite; ils ne connaissaient pas les motifs qui l'avaient dictée, et ne se rendaient peut-être pas suffisamment compte des mystérieux embarras qu'elle cachait dans son sein; ils n'y virent que le fait brutal d'un peuple abattu et livré à la merci du vainqueur, et ils agirent en conséquence. On ne

souffrit plus de Grecs à la cour ; on respecta de moins en moins les promesses qui leur furent faites, les droits et immunités qui leur furent concédées, et on finit par s'abandonner à un arbitraire effréné.

L'église ne fut pas la dernière à s'en ressentir, elle eut à subir de nouvelles épreuves sous le patriarcat de Niphon. L'ancien patriarche Siméon étant mort, le fisc turc s'appropriâ son immense fortune, sous prétexte que le défunt n'avait pas laissé de testament. C'était une nouvelle violation des assurances données par le conquérant à Gennadius, sur la conservation de tous les droits et privilèges dont avaient joui ses prédécesseurs ; une nouvelle infraction au diplôme patriarcal, dont l'art. 4 promettait le respect de tous les principes de l'église chrétienne. En effet, d'après notre droit canon et notre droit civil, la fortune des évêques ne revenait en aucun cas au fisc impérial ; ils ne pouvaient même pas en disposer, car elle appartenait de droit à l'Église, à la seule exception de ce qu'ils avaient possédé avant leur ordination, ou de ce qu'ils avaient pu acquérir plus tard par héritage. Cette partie de leur fortune passait à leurs héritiers légitimes, ils pouvaient même en disposer ; mais à défaut d'héritiers et de testaments, elle revenait, comme tout le reste, de droit à l'Église (\*). Ainsi l'appropriation par le fisc turc de la succession du patriarche Siméon, était une véritable confiscation d'une partie de la fortune de l'Église, et une violation flagrante de ses droits et immunités. En vain Niphon chercha-t-il à parer ce coup ; il ne fit qu'irriter de plus en plus le courroux de Bajazet. Tous

(\*) Nov. 124, ch. 13. — Code, livre 1, tit. III, l. 42, § 2 et 4. — Basiques V, tit. III, l. 15. — Harmenopoule, l. V. tit. 4, l. 1.

les officiers de la Cour patriarcale furent mis en prison ; quelques membres du clergé eurent le nez coupé ; enfin le patriarche fut chassé de Constantinople. Le trône patriarcal resta pendant quelque temps vacant ; Niphon était censé l'occuper encore, mais il ne revenait dans la capitale que furtivement, et n'y faisait que de très courtes apparitions, jusqu'à ce que le sultan finit par donner au Synode l'ordre péremptoire de procéder, sous peine de mort, à l'élection d'un nouveau patriarche.

Le joug sous lequel gémissait l'église chrétienne en Orient devenait ainsi chaque jour plus lourd. L'impôt annuel, ou *haratsch*, du patriarcat fut augmenté à deux reprises par Bajazet II : une première fois, en 1500, sous le premier pontificat de Joachim, il fut porté de 2000 ducats à 3000 ; puis cinq ans plus tard, lors du second patriarcat de Joachim, il fut encore élevé jusqu'à 3500 ducats. Pour donner une idée de l'importance que pouvait avoir alors cet impôt, nous ferons remarquer que, d'après les rapports des ambassadeurs Vénitiens Justiniani et Foscolo, le total des revenus de l'empire ne montait, du temps de Bajazet II, qu'à 4 ou 5 millions de ducats.

Plusieurs églises de Constantinople furent encore converties en mosquées, sous Bajazet II, en contravention de l'art. 3 du diplôme patriarcal. Nous en donnons ici la liste, toujours d'après le *Jardin des Mosquées*, en ajoutant les anciennes dénominations chrétiennes qu'il nous a été donné de retrouver.

1. BODRUM DSCH. près du bain LELALI du côté de Blanga ; ancienne église de MYRHELÉE, qui avait été brillamment restaurée par Romain Lecapénus.

2. SIWASI TEKIESI MESDS. près de la mosquée Selimije.
3. SEGBANBASCHI MESDS. près des Quarante Fontaines.
4. ARABADSCHI BAJESID MESDS. près du village de Siliwri.
5. ADSCHEMAGA MESDS. près de la Porte du grand-vézir.
6. FENARI ISA MESDS. près du Kiosque de Halidschiler.
7. KODSCHA MOUSTAPHA DSCH. non loin de la porte de Siliwri, ancienne église de l'APÔTRE SAINT-ANDRÉ, bâtie, suivant la chronique Alexandrine, par Arcadie, sœur de Théodose le jeune, et restaurée ensuite, une première fois par Basile le Macédonien, et une seconde fois très richement par Théodora, la célèbre philologue et nièce de Michel Paléologue.
8. KODCHA MOUSTAPHA DSCH. autre mosquée du même renégat qui, après avoir été très en faveur auprès de Bajazet II, fut mis à mort en 1512 par Sélim I.
9. MIRACHOR DSCH. près des Sept Tours.
10. GALATA SEBAI MESD.

Mais ce fut surtout sous Sélim I que les droits et immunités de l'Église grecque furent menacés d'un complet anéantissement et en partie effectivement foulés aux pieds. Avant lui on avait déjà vu la Porte imposer ses candidats au corps des électeurs; mais ni son père, ni son grand-père ne s'étaient encore avisés de passer outre à toute élection, en intronisant des patriarches de leur propre chef. Sélim fut le premier qui osa pousser à ce point le mépris de toutes les formes et de tous les ménagemens. Après la mort du patriarche Pachome, on se préparait à convoquer le Synode électoral, lorsque le métropolitain de Jannina, Théolepte, étant accouru à Andrinople, où se trouvait alors le sultan, et lui ayant présenté le *pischkesch*, obtint de lui la dignité patriarcale

dont il prit possession, de retour à Constantinople, sur la simple exhibition de l'ordre impérial. On ne nous dira pas qu'il nous sied peu de nous plaindre de cette nouvelle infraction aux droits de notre Église, puisque la faute en était à un dignitaire de cette église même. Il y a eu partout et toujours, parmi les nations esclaves comme parmi les peuples libres, des gens prêts à trahir leurs devoirs en capitulant avec leur conscience; et en aucun temps, le despotisme n'a manqué d'instrumens disposés à servir ses projets. Il n'y aurait pas de tyrans dans le monde s'il n'y avait pas de traîtres; mais la trahison de quelques individus ne justifiera jamais les empiètemens du despotisme, et n'enlèvera pas surtout à une nation entière le droit de réclamer contre l'iniquité dont elle fut victime, et d'en poursuivre le redressement.

Sous Jérémie, le successeur de Théolepte, le haratsch du patriarcat subit une nouvelle augmentation, et fut porté de 3500 à 4000 ducats. Toutes ces violences pourtant n'étaient rien en comparaison de l'immense danger que coururent les chrétiens de l'Orient, sous le même patriarche Jérémie, à la fin du règne d'un prince qui, après avoir été l'assassin de ses neveux, de ses frères et de son père, après s'être montré non moins cruel envers les vézirs et les autres dignitaires de sa cour, après avoir fait massacrer tous les schiis de l'empire ottoman, au nombre de 40,000 âmes, semblait être naturellement appelé à couronner sa carrière par l'extermination de la race chrétienne. Mais laissons M. de Hammer nous raconter lui-même les détails de cette crise, une des plus terribles de la longue Iliade de nos malheurs sous la domination ottomane.

C'est, dit-il en terminant son livre XXIV, c'est surtout pour les chrétiens et les Grecs de Constantinople que Djemali fut un véritable ange sauveur, lorsqu'après le massacre des schiis, Sélim eut conçu l'idée non moins pieuse d'organiser une tuerie générale des chrétiens, ou du moins de leur retirer leurs églises. A cette occasion il proposa à Djemali cette question captieuse : lequel est plus méritoire de subjuguier le monde entier, ou de convertir les peuples à l'islamisme ? — Le moufti, qui ne devina pas les intentions de Sélim, répondit que la conversion des infidèles était incontestablement l'œuvre la plus méritoire et la plus agréable à Dieu. Aussitôt Sélim ordonna au grand-vézir de changer toutes les églises en mosquées, d'interdire le culte des chrétiens, et de mettre à mort tous ceux qui refuseraient d'embrasser l'islamisme. Le grand-vézir, effrayé de cet ordre sanguinaire, se consulta avec Djemali, qui, sans le savoir, avait par son fetwa sanctionné l'arrêt de mort des chrétiens ; le résultat de leur conférence fut le conseil donné secrètement au patriarche grec de demander à comparaître devant le sultan. Sélim refusa d'abord d'acquiescer à la prière du patriarche ; mais il finit par se rendre aux représentations du grand-vézir et du moufti. Le patriarche, accompagné de tout son clergé, fut donc admis à paraître devant le divan à Andrinople ; il appuya ses réclamations sur l'engagement solennellement pris par Mahomet II, lors de la conquête de Constantinople, de ne point convertir les églises en mosquées et de laisser aux chrétiens le libre exercice de leur culte ; il invoqua avec éloquence le Coran, qui défend la conversion par la force et ordonne la tolérance envers les nations non musulmanes, moyennant le paiement de la capitation. L'acte constatant la promesse signée par Mahomet II avait été détruit dans un incendie ; mais trois vieux janissaires qui, soixante ans auparavant, avaient assisté au siège de Constantinople, attestèrent que le sultan avait en effet engagé sa parole sur les trois points aux députés qui lui avaient apporté les clefs de la ville dans un bassin d'or. Sélim respecta les dispositions du Coran et la parole de son aïeul pour ce qui regardait la liberté du culte ; mais il ajouta que la loi ne disait pas que d'aussi beaux édifices que les églises chrétiennes dussent être profanés plus longtemps par l'idolâtrie. En conséquence il ordonna de changer toutes les églises de Constantinople en mosquées, de réparer celles qui étaient près de tomber en ruines et d'en élever d'autres en bois, afin de ne point porter atteinte au droit des nationaux et des étrangers professant le christianisme. Si Sélim, grâce à l'humanité du grand-vézir Piripacha et du moufti Djemali, n'a pas souillé la fin de son règne par un massacre général des infidèles, comme il en avait souillé le commencement par le mas-

sacre des hérétiques, il leur enleva toujours leurs plus beaux temples.

Loin de nous la pensée de nier l'humanité dont firent preuve dans cette suprême occurrence ces deux illustres chefs de l'administration et de la religion mahométane ; mais nous croyons devoir rappeler que la raison politique a dû être pour beaucoup dans leur détermination à s'opposer à l'exécution de l'arrêt stupidement sanguinaire de leur maître. Sans récapituler ici toutes les considérations qui se sont toujours opposé à une conversion générale des chrétiens, nous nous bornerons à faire remarquer qu'il y avait surtout une question financière qui devait y mettre des obstacles insurmontables. Le total des revenus de l'empire ne montait à cette époque, on l'a vu, qu'à 4 ou 5 millions de ducats au plus. Ce total se décomposait ainsi qu'il suit :

1° 2,500,000 de haratsch, ou capitation payée par les chrétiens ;

2° 1,300,000 de droits perçus sur les terres, salines, douanes, bétail, pêcheries, mines d'argent, de cuivre et de fer ; enfin,

3° 700,000 ducats au plus de redevances payées par les timariotes et autres feudataires du sultan (\*).

Ainsi convertir ou exterminer les chrétiens, c'était priver le trésor d'un seul coup de la plus grande moitié de son revenu, soit 2,500,000 ducats. Et ce n'était pas tout : Les droits perçus sur les terres, salines, douanes etc ; étaient aussi payés principalement par les chrétiens, qui étaient presque seuls à s'occuper d'agriculture, de négoce et d'industrie ; l'élément turc ne contribuait au budget des

(\*) Voir le texte italien de ces précieux renseignements à la p. 626 du second volume de l'histoire de M. de Hammer.

recettes que par les redevances des fiefs, qui montaient à la faible somme de 700,000 ducats. Il résulte évidemment de ces chiffres que le rêve sanglant de Sélim aurait abouti en réalité à une désorganisation complète de l'empire.

Il n'en est pas moins certain que cette mesure a failli être mise à exécution; elle est racontée tout au long par Malaxus, qui fut témoin oculaire du règne de Sélim I, et qui, par sa position auprès du patriarcat, était parfaitement en mesure de connaître tous les rapports de l'Église avec l'État, sans avoir, que nous sachions, aucun intérêt d'inventer cet épisode. Bien plus, le fait est avéré, suivant Cantemir, par Ali effendi qui fut secrétaire de la Trésorerie sous Ferhad pacha Testerdar, ou grand trésorier de Sélim I. M. de Hammer ne le cite pas; mais entre les récits de Malaxus et d'Ali effendi, qui présentent quelques divergences essentielles, il suit exactement celui de l'historien turc, tel qu'il est donné par Cantemir. Ajoutons qu'il ne se borne pas à raconter l'événement; il insiste sur son authenticité, et son opinion ne peut que faire autorité dans la question.

Nous ne prétendons pas sous doute accepter tous les détails donnés sur cette affaire; la déposition des janissaires p. ex. est loin d'être tout-à-fait conforme à la vérité; la ville n'avait pas capitulé; l'empereur ne s'était pas rendu; mais le bruit des intelligences qui s'étaient établies entre Mahomet II et un parti dans la ville, avait pu se répandre dans le camp et y prendre bientôt la forme d'une capitulation. Il ne s'agit pas au reste de la véracité plus ou moins grande des assertions des janissaires; il s'agit surtout de savoir si la terrible décision a

pu être prise par Sélim I, si une instruction a eu lieu, et si elle a mis au jour des principes et des clauses que le gouvernement turc finit par considérer comme servant de base à ses rapports avec l'Église grecque. Or les témoignages d'Ali effendi et de Malaxus ne permettent pas le doute sur ce point.

Il y a cependant entre ces témoignages, nous l'avons dit tout à l'heure, une divergence essentielle que nous croyons devoir relever ici. Selon Ali effendi, le sultan, tout en renonçant à la conversion forcée des chrétiens, n'en fit pas moins transformer en mosquées les plus belles églises de Constantinople. Malaxus assure au contraire que Sélim finit par se départir même de cette dernière prétention, ce qui nous paraît approcher de la vérité beaucoup plus que l'assertion du chroniqueur turc. Le *Jardin des Mosquées* qui indique 23 églises enlevées au culte chrétien sous les deux premiers règnes, n'en cite qu'une seule qui eût été convertie en mosquée, sous Sélim I; c'est la mosquée *Kefeli Mesdchidi*, l'ancien couvent de Manuel, le célèbre et ingénieux Magister qui vécut sous l'empereur Théophile, sous son fils Michel et sous Théodora. Il est certain que les renseignements de l'auteur du *Jardin des Mosquées* ne paraissent pas être très exacts. Sur les 877 mosquées qui se trouveraient, selon lui, à Constantinople et dans ses environs immédiats, 44 seulement auraient une origine chrétienne, tandis qu'il est avéré qu'au moment de la conquête, il y avait à peu près 500 églises dans la ville, *intra muros*; et que de ce nombre, deux seulement sont encore consacrées au culte chrétien; qu'est devenu le reste? Est-il possible d'admettre que plus de 450 de ces

beaux et solides édifices soient tombés depuis lors en ruines, sans que la mémoire de cette vaste destruction se soit conservée quelque part? Et n'est-il pas plus naturel de croire que la plus grande partie fut confisquée au profit de la religion dominante? Mais d'un autre côté si cela avait eu lieu surtout sous Sélim I, il serait vraiment inconcevable que l'auteur du *Jardin des Mosquées* eût choisi précisément ce règne pour ne lui attribuer qu'une seule conversion. Il y a d'ailleurs dans cette liste 21 édifices expressément désignés comme ayant servi autrefois au culte chrétien et comme n'ayant été transformés en mosquées qu'à des époques plus ou moins postérieures au règne de Sélim I, notamment la grande métropole de *Sainte-Vierge* qui avait été assignée par Mahomet II au patriarcat. Pour appuyer son dire, Cantemir prétend, il est vrai, qu'elle fut ôtée aux chrétiens dès le règne de Sélim; mais Malaxus continue à la citer jusqu'à la fin de son ouvrage, qui aboutit à l'année 1580, comme étant encore occupée par le patriarcat. Sa conversion en mosquée sous le nom de *Fethiye Djamissi* est fixée à l'année 1591, sous le règne d'Amurat III, par Jérémie de Malvoisie, auteur contemporain du Code Grecobarbare, dont le témoignage est de plus corroboré par le *Jardin des Mosquées*, qui rapporte également la confiscation de la *Sainte-Vierge* à cette même année 1591. Enfin l'*histoire politique de Constantinople*, loin d'attribuer à Sélim une conversion générale des églises, prétend même qu'il fit rouvrir quelques unes de celles qui avaient été fermées par son père.

L'orage soulevé par le petit-fils du conquérant semble donc avoir passé sans laisser de traces dans la situation

de l'Église d'Orient; on peut même dire que cette crise servit à établir de nouveau et à faire reconnaître par le gouvernement ottoman lui-même une partie de droits et immunités accordés aux chrétiens; mais en même temps elle fit voir encore une fois l'immensité du danger auquel la nationalité grecque pouvait être chaque jour exposée. Arrêtons-nous pour aujourd'hui à ce moment critique des annales de notre servitude. Sur les quatre cents ans de la domination ottomane, nous n'avons parcouru jusqu'à présent que les trois quarts d'un siècle; et, bien que nous ayons borné notre récit aux seules vicissitudes du patriarcat de Constantinople, on a vu la longue liste des forfaits commis par la Porte, en contradiction des promesses qu'elle avait données à la nation grecque et des engagements qu'elle avait pris envers elle: le diplôme patriarcal fut violé à 32 reprises dûment constatées. Combien cette liste aurait grossi si nous avions voulu tracer un tableau complet de la situation des chrétiens dans toute l'étendue de l'empire et dans toutes les conditions de leur existence!

(La suite prochainement.)

P.

### Rectification.

UNE lettre adressée à la rédaction du *Spectateur* lui signale une omission qu'il avait commise dans son ar-

ticle sur les premiers pas de l'art dans la Grèce régénérée (Voir Livr. 55). La Grèce est privée d'un Musée national; elle est trop pauvre pour songer encore à créer un établissement aussi dispendieux. C'est, il faut le croire, par une louable modestie, qu'elle n'a pas non plus créé jusqu'ici une académie consacrée aux efforts suprêmes de l'intelligence; elle n'a pas cru que les œuvres de sa littérature ou de son art, tout recommandables qu'ils soient, vu la courte durée de son existence, méritent encore cet honneur. On n'a donc nul moyen de connaître exactement les travaux individuels de tous ceux parmi les Grecs, qui se livrent à la culture des lettres, des sciences et des arts, et c'est surtout le cas pour les artistes, qui n'ont pas à leur disposition les mêmes moyens de publicité que les littérateurs, et dont plusieurs établissent leurs ateliers hors de leur patrie, et dans les pays où la vie artistique est la plus active, et les grands modèles plus nombreux. Aussi sommes-nous certains d'avoir plus d'une omission involontaire à nous reprocher, tant dans notre article sur les arts, que dans ceux que nous avons consacrés à la littérature, et nous saisissons avec empressement l'occasion de réparer celle qui nous est signalée. Voici un extrait de la lettre.

*M<sup>r</sup>. le Rédacteur.*

Permettez-moi de porter à votre connaissance trois noms d'artistes contemporains, qui ne figurent pas parmi ceux que vous avez cités dans votre article «sur les premiers pas de l'art dans la Grèce régénérée», quoiqu'ils ne soient pas inférieurs à plusieurs de ceux que vous y nommez. Ce sont, M. Georges Mignati de Céphalonie (probablement un descendant du grand prédicateur de ce nom que

nous avons cité dans notre article sur la littérature), résidant à Florence, M. Nicolas Xidian de Céphalonie, actuellement à Londres, et M<sup>r</sup> Prossalenti de Corfou, à Venise.

Les œuvres de M<sup>r</sup> Mignati ont été exposées plusieurs fois en Italie, à Londres, et dernièrement encore à l'Exposition de Paris, et ont attiré des éloges admiratifs. En 1853, quand j'ai visité son atelier à Florence, il travaillait à un grand tableau national, «Les femmes de Suli», dont il avait l'intention de faire hommage à la Grèce. M<sup>r</sup> Xidian et Prossalenti sont considérés comme des artistes pleins de talent, et leurs tableaux ainsi que leurs portraits ne manquent pas de mérite. En vous faisant parvenir ces renseignements, j'espère M. le Rédacteur, que vous voudrez bien dans une autre circonstance ajouter ces noms à ceux des artistes de la Grèce régénérée. Agréez, etc.

### Chronique politique du Spectateur.

—000—  
**L**A paix est enfin rendue à la terre. Nous en bénissons le ciel; car nous sommes de ceux qui pensent que dans cette occasion les préliminaires de paix sont presque la paix elle-même, que le Russie, une fois qu'elle a accepté les bases proposées par l'Autriche, ne s'arrêtera pas sur les détails, et sur des concessions beaucoup plus futiles. Nous croyons à la paix, car nous croyons qu'elle est sincèrement désirée de part et d'autre, que de part et

d'autre on considère les circonstances comme très-propices pour la faire, sans parler des neutres, qui n'ont pas de désir plus ardent, que celui de voir le monde pacifié. Les alliés ne pouvaient désirer de paix plus profitable, que celle par laquelle leur adversaire consent à leur gré à se dépouiller d'une partie de ses forces navales, à détruire quelquesunes de ses forteresses, et à céder de son territoire; que celle où non-seulement l'Autriche, mais aussi les puissances scandinaves, et même toutes les puissances allemandes, la Prusse à leur tête, viennent enfin se ranger de leur côté et les appuyer; les Russes eux-mêmes doivent sentir leur honneur satisfait, lorsque le dernier fait de la guerre était un triomphe pour eux, qu'ils auront à se vanter d'avoir maintenu leur terrain en Crimée, et que pour leur forcer la main, l'Europe a dû se coaliser presque toute entière.

Avec tout le monde nous saluons aussi la paix avec joie. Nous ne voulons pas cacher toute notre pensée, et ne nierons pas que la guerre n'ait eu aussi, et n'eût pu encore avoir certains avantages pour la cause des chrétiens de l'Orient. Nous lui devons que l'Europe ait clairement vu dans la constitution intime de l'empire ottoman, qu'elle ait mesuré toute la profondeur de l'abîme que sa sagesse aura à combler, qu'elle ait connu tous les éléments qui le constituent, leur valeur absolue ainsi que leur valeur respective, et qu'elle ait pu apprécier le parti qu'elle aurait à tirer de chacun dans ses nouvelles créations. Nous lui devons d'avoir accéléré la solution définitive d'une question, qui, fort intéressante pour tout le monde, est pour les chrétiens de l'Orient une question de vie ou de mort; et, si elle avait duré encore, nous lui devri-

ons probablement d'avoir brusquement supprimé la question, en mettant fin à l'existence d'une anomalie séculaire, qui en est la véritable et l'unique source, et d'avoir soudainement comblé tous nos vœux.

Cependant nous lui préférons la paix, et de beaucoup. Une guerre aussi formidable, quand même les forts y résisteraient, pouvait à la longue ne pas être sans dangers pour les faibles, pour les peuples désarmés et incapables de pourvoir à leur propre salut. Dans une guerre on prend ordinairement ses décisions *ab irato*, la victoire est le but prochain et le principal intérêt, la raison d'état est la raison de la force; les considérations plus lointaines, toutes justes qu'elles soient, pâlissent et se retirent provisoirement dans l'ombre, et le bon droit doit se courber devant le verdict du canon. Ceux qui croient avoir pour eux le bon droit, et être dans le vrai, sans cependant posséder la force de tenir leur terrain au milieu des orages, doivent donc désirer ardemment la paix, et c'est notre cas, c'est celui de tous les chrétiens de l'Orient.

La Grèce régénérée est la création des sentiments les plus pieux et les plus élevés de tous les peuples et de tous les gouvernements de la chrétienté. Les peuples de l'Orient qui n'ont pas été compris dans ce royaume, ont sans doute gémi de ce que le sort, leur position géographique, et des nécessités politiques, leur aient fait un lot si inégal à celui de leurs frères. Ils n'ont pas cessé d'espérer qu'un jour de justice et de merci leur ait aussi pour eux, et que dans son propre intérêt l'Europe finirait par épouser leur cause. Cette espérance ne pouvait se réaliser au milieu du tourbillon de la guerre. On ne

voudrait pas compliquer les graves préoccupations du moment, par les considérations d'une nature toute différente; et c'est à l'abri de la paix seule que la calme réflexion peut conduire à la vraie appréciation du rôle salutaire que ces peuples peuvent remplir dans le monde, c'est loin des déchirements et des dangers actuels de la guerre qu'on pourra envisager sans crainte la possibilité de les y convier.

Le 4<sup>e</sup> article des préliminaires de paix, proposés par l'Autriche de l'aveu des puissances occidentales, et acceptés par la Russie, prouve que ces populations n'ont pas eu tort de compter sur le bienveillant intérêt de l'Europe, et d'attendre avec confiance le jour de la réconciliation. C'est la protection des chrétiens que la Russie avait inscrite sur ses drapeaux en s'engageant dans cette guerre; l'un des mots - d'ordre des puissances occidentales dans la guerre actuelle a été de ne pas laisser à la Russie l'exercice exclusif de cette protection, et de le partager avec elle. La paix donc, au devant de laquelle tous les cœurs semblent voler, ne vient pas les mains vides pour les chrétiens de l'Orient. Voici, d'après les journaux, l'article des préliminaires de paix qui les concerne: « Les immunités des sujets Rajahs de la Porte, seront consacrés, sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande Bretagne et la sublime Porte, afin d'assurer aux sujets Chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera appelée à la paix à s'y associer. »

Cette sollicitude pour les intérêts des chrétiens de l'Orient, exprimée dans l'acte solennel qui doit consacrer un

ordre de choses définitif et autant que possible inébranlable en Europe, est d'une si haute importance pour les destinées de ces peuples, et d'une portée si grande pour la question générale, que nous demandons la permission de nous y arrêter un instant, et d'attirer l'attention sur les difficultés qu'on pourrait rencontrer dans l'exécution de cet article, si l'on veut qu'elle réponde au grand objet que les négociations se proposent.

Les immunités et les droits religieux et politiques des Rajahs doivent donc sérieusement occuper les hautes parties contractantes, qui veulent assurer la prospérité des sujets du Sultan, et asseoir sur cette base le maintien de la Turquie, et la tranquillité de l'Europe. Ces populations déshéritées du sort, qui depuis plusieurs siècles tournaient les yeux vers tous les peuples plus heureux qui les entouraient, et imploraient leur compassion, sans rencontrer beaucoup de sympathies, doivent se féliciter aujourd'hui de ce que les plus puissantes nations du monde prennent leurs destinées en main, et veulent en faire l'objet de leurs négociations. En même temps tous les partisans d'une paix solide, tous ceux qui voient clair dans la question d'Orient et en comprennent les vrais ressorts, doivent se réjouir de la perspective qu'on réussisse à en écarter la cause première, en rendant la prospérité à ces peuples, dont le mécontentement détermine la faiblesse de la Turquie, et fait le principal danger de sa situation.

Mais il est dit dans l'article des préliminaires, qu'on consacrerait les immunités des Rajahs, « sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. » Est-ce à dire qu'on laisserait le Sultan unique arbitre des droits dont il voudrait gratifier ses sujets

chrétiens, les autres puissances ne se réservant que le rôle de conseillers officieux, ou bien que les immunités une fois stipulées, on s'en remettrait au Sultan seul de leur exécution dans ses états, sans lui en demander aucune garantie matérielle, sans se réserver nul droit de surveillance?

Dans le premier cas, il est à savoir si le Sultan, laissé à lui-même, malgré la bienveillance de caractère qu'on lui attribue et que nous ne voulons nullement lui contester, croira de son véritable intérêt de donner à ses sujets chrétiens des droits aussi larges, aussi complets que possible, afin de se les attacher par l'intérêt et par la reconnaissance. Et s'il est assez éclairé, assez libre de préventions, ou peut-être aussi, comme on voudra le considérer, assez dupe pour le croire, il est certain qu'il trouvera une opposition invincible chez ses conseillers musulmans, chez le clergé et chez le peuple, et qu'il sera forcé de borner ses bienfaits à des mesures insuffisantes, qui ne contenteront pas les chrétiens, et qui ne les attacheront pas de cœur à son gouvernement. S'il n'est aidé, soutenu, s'il n'est même forcé, ou s'il ne peut se justifier auprès de ses corréligionnaires en prétendant de l'être, il ne voudra, il n'osera jamais lâcher le frein aux chrétiens, ni les mettre sur le même pied que les musulmans, ni même leur faire des concessions d'une véritable importance.

Mais si nous supposons que les concessions de sa part, que les droits et les immunités des chrétiens, seront expressément stipulées, comme une partie intégrante du traité de paix et de l'intégrité de son empire, de même que leur principe est une partie intégrante des prélimi-

naires, si nous supposons que ces concessions lui sont imposées par les grandes puissances qui l'ont soutenu et sauvé dans cette grande lutte, à quoi aboutiront-elles sans des garanties réelles, et sans une surveillance continue de la part de ces puissances? En est-on à l'apprendre? Le Tanzimat, le Hatt-sheriff de Guilhanné ont aussi été pompeusement proclamés, l'Europe a salué de ses applaudissements ces heureuses innovations, dans lesquelles on voyait la régénération de la Turquie, et par conséquent la solution radicale de cette éternelle question d'Orient, qui est l'épée de Damoclès de l'Europe. Où en est-on aujourd'hui avec le Tanzimat, où en est-on avec la déclaration de Guilhanné? Nous ne voulons pas en faire un reproche au gouvernement ottoman; nous le supposons animé des meilleures et des plus sincères dispositions. Mais il a à lutter contre des difficultés qu'il n'est donné à nul gouvernement humain, au gouvernement musulman encore moins qu'à tout autre, de surmonter. On lui demande l'impossible; on veut qu'il se mette en opposition aux croyances, à l'état social, aux sympathies, à toute la manière de sentir et de penser de son peuple. Un de nos correspondants nous écrit de Thessalie avoir été présent à un procès entre un Rajah et un Turc, porté devant un juge musulman. Le Rajah, qui se voyait injustement dépouillé de son droit, invoqua le Tanzimat. — « Guiaour, s'écria le Cadi, je ne connais d'autre Tanzimat que le Coran; » et comme parlait ce Turc, ainsi pensent-ils tous ou à peu près, et ainsi paraît avoir pensé aussi le fondateur de leur nation et de leur culte, qui voulut que leur Coran fût leur unique code, et leur unique règle de conduite envers les peu-

ples étrangers. Jamais les Turcs n'ont été plus corps et âme livrés aux étrangers que pendant cette guerre; ils sont dans leurs bras, ils sont à leur merci; il leur doivent leur salut, leur existence; et il n'y a aucun sacrifice au prix duquel le gouvernement ottoman ne voudrait se conserver, comme une condition vitale pour lui, leur estime et leur bienveillance. Il a le plus grand intérêt à leur montrer qu'il est sérieusement entré dans la voie de la civilisation, et que le sort des chrétiens, auxquels ils s'intéressent, est assuré sous l'empire des nouvelles lois. La présence de ses alliés lui donne même un appui moral et matériel pour appliquer, au moins aussi long-temps qu'ils sont les témoins intéressés de sa conduite, ses louables intentions; cependant on sait comme il y réussit mal, et nos correspondants de tous les points de la Turquie, ne répétant du reste que ce qui est de notoriété publique, nous annoncent toutes les exactions, tous les actes d'oppression, que se permettent tous les jours les Turcs, au grand regret de leur gouvernement, nous le croyons sans peine, et sous les yeux même des grandes armées qui occupent leur territoire. Que sera-ce donc quand cette garantie réelle aura aussi manqué, quand les armées ne seront plus là pour appuyer les bonnes intentions du gouvernement, et pour en imposer aux oppresseurs subalternes sous les quels gémissent toutes les provinces et tous les individus des peuples conquis? Que deviendront ces stipulations alors que, pour ne pas blesser la dignité du Sultan, et pour ne pas porter atteinte à son indépendance, il n'y aura personne pour en surveiller l'exécution? Elles seront à la merci de ceux qui, sous les mêmes conditions, et même

sans manquer d'une certaine surveillance, ont eu le devoir jusqu'ici d'appliquer le Tanzimat, et elles auront le même sort.

Mais pourquoi croire qu'il n'y aura ni garantie ni surveillance? On en pourra demander qui n'atteignent ni la dignité ni l'indépendance du Sultan. La première consisterait dans la parole du souverain, et dans la circonstance que les conditions concernant les chrétiens seront comprises dans le traité même qui continuera l'existence de la Turquie. La seconde sera exercée par les consuls. Nous avons déjà dit les raisons pour lesquelles ces garanties seraient insuffisantes: c'est qu'elles pourront garantir la bonne volonté, mais non la puissance du Sultan, de faire respecter les termes du traité. Quant à la surveillance des consuls, nous croyons qu'elle ne serait pas beaucoup plus efficace. Elle n'a jamais manqué en Turquie, et l'absence d'un traité n'a jamais empêché les consuls des puissances chrétiennes d'interposer leur autorité toutes les fois qu'ils voyaient des actes qui revoltaient leurs sentiments d'humanité. Mais cela n'a pas suffi même à l'époque actuelle, où leurs représentations avaient le puissant appui des armées campées en Turquie. C'est qu'en effet il ne suffira pas que les puissances contractantes entretiennent des agents en Turquie, qui aient constamment l'œil sur l'exécution de cette partie du traité; il faut encore que ces agents puissent disposer de forces matérielles pour se faire écouter et se faire obéir, et que ces forces puissent être présentes dans tous les recoins de l'empire. Car, ainsi par nous l'avons déjà une fois dit, l'oppression en Turquie vient moins du centre que de la périphérie, moins du gouvernement, sur lequel l'influence morale des

puissances étrangères et de leurs agents pourra efficacement agir, que de tous les individus, de tout le peuple musulman, sur lequel le gouvernement lui-même n'a qu'une autorité très-contestée.

Si donc les clauses les plus larges et les plus libérales sont stipulées en faveur des chrétiens de l'Orient, mais que les puissances contractantes ne prennent pas des mesures très-énergiques, s'il y en a de possibles, pour en assurer l'exécution, qu'en arrivera-t-il? que les relations des Grecs envers les Turcs n'aient pas changé, que les premiers n'aient pas cessé de rêver à un changement de leur destinée, d'être en Orient un éternel foyer de dangers et de troubles, et de fixer les yeux sur celui qui les leurrerait par de plus brillantes promesses. Ainsi donc, le principal objet de la guerre, celui d'éteindre le volcan de l'Orient, pour qu'il cesse d'agiter l'Europe, et d'asseoir l'organisation de ces contrées sur des bases plus solides, pour qu'il ne menace pas toujours ruine, et cesse d'inspirer des craintes éternelles, n'aura pas été atteint, et ce sera à recommencer.

Mais, qui sait? on trouvera peut-être, ou on a déjà trouvé le moyen de faire que les clauses de cet article soient scrupuleusement exécutées, et il est bien possible que la restriction qui y est faite ne concerne ni les garanties ni le droit de surveillance, mais bien la nature même des droits et des immunités. Quels seront ces droits et ces immunités? Peut-être ceux que Mahomet II avait concédés aux vaincus, et que tous ses successeurs ont tour à tour foulés aux pieds? Les Grecs s'y résignèrent bien dans le quinzième siècle, car leur vie elle-même était alors une concession de la générosité ou de la poli-

tique du conquérant; mais il seraient loin de s'en contenter aujourd'hui, et cette solution n'écarterait aucune des difficultés qu'on s'est armé pour combattre. Voudrait-on au contraire leur obtenir des libertés plus grandes, plus en rapport avec les lumières et l'état social de l'Europe dans le siècle actuel? Voudrait-on fonder leur nouvelle organisation sur le principe de l'égalité de tous les sujets du Sultan? Si cette égalité ne concerne que quelques droits, par exemple celui de la conscription, elle sera plus oppressive que le régime jusqu'ici suivi. Si elle est complète et réelle, si on en peut confier l'observation stricte et sincère au gouvernement musulman, elle sera la destruction de la Turquie musulmane, et cette destruction, passant par les phases d'une longue agonie, et arrivant peut-être à un moment inattendu, sans qu'on la règle et sans qu'on l'amène d'autorité, pourra être accompagnée d'une infinité de dangers.

On ne doit donc pas se dissimuler les graves difficultés que présente l'article des préliminaires qui concerne les immunités à donner aux chrétiens de la Turquie. Laisse-t-on ces immunités sans garantie, c'est comme si on ne les avait pas données, comme si on avait laissé l'Orient à son organisation défectueuse, qui a jetté l'Europe dans les perturbations actuelles, et qui ne cessera jamais d'être grosse de périls. Leur accorde-t-on trop peu de droits pour réellement améliorer leur condition, on aura toujours en eux des ennemis implacables de l'empire auquel ils appartiennent, une cause constante et intérieure de la faiblesse de cet empire. Leur en accorde-t-on plus, on porte l'arrêt de mort contre la Turquie. C'est là l'impasse de la question, aussi long-temps qu'elle

reste engagée dans cette voie. C'est le nœud gordien, dont Alexandre n'est venu à bout qu'en le tranchant. L'Europe entière n'oserait-elle pas ce qu'Alexandre a osé ?

A.

M. RENIERI.

*Réponse de M. Nasos, député de Tinos, à un article, signé XENOS, publié par le Times du 5 Janvier.*

MONSIEUR,

On a accusé jusqu'à satiété, la nation grecque d'être poussée par la Russie et de servir les intérêts et les projets de cette puissance. Nous avons justifié la Grèce de cette accusation outrageante, pour en démontrer l'absurdité, et pour faire connaître à ceux qui ignorent ce qui se passe dans notre patrie, qu'une nation qui possède un passé glorieux et qui a devant elle un avenir immense, qu'une nation, qui progresse chaque jour, ne peut, comme la représentent quelques individus, abdiquer sa dignité et servir des intérêts étrangers en Orient.

Nous avons comme vous, Monsieur, le sentiment de l'honneur, et c'est pour ce'a que, connaissant la vérité historique de tout ce que nous avons exposé, nous n'avons pas osé dénaturer les choses, et nous avons signé l'article publié par nous, afin d'en assumer la responsabilité, bien convaincu que dans tout ce que nous avons écrit, nous avons exposé une vérité incontestable.

Nous admettons volontiers votre principe que l'histoire renferme des faits tellement persistants, que rien ne peut les anéantir, et nous sommes sûr que, avec le temps qui éclaire le monde, vous serez persuadé vous aussi, que l'histoire sanctionnera la vérité des faits que nous avons exposés. Cependant si vous voulez dès à présent connaître mieux ce qui se passe en Grèce, écrivez à un de vos amis ici, et nous lui fournirons la preuve de l'adhésion donnée aux vérités contenues dans notre justification, par des lettres que nous avons reçues des provinces, et d'autres pays hors de la Grèce, lettres écrites par des membres du clergé et par d'autres citoyens.

Puisque vous vous occupez de ce qui se passe en Grèce,

Monsieur Xenos, il est bon que vous sachiez que la race hellénique dans un intervalle de 23 ans a fait des progrès étonnants et qu'elle tient le premier rang en Orient. Nous croyons que cette vérité ne sera pas contestée; celui qui en doute, peut lire ce qu'ont écrit et publié les voyageurs et les publicistes qui connaissent bien la nation grecque.

En parlant d'un tel peuple, il fallait le faire avec plus d'attention, et ne pas lancer si facilement cette imprécation, que les Grecs ne doivent être gouvernés, comme des demi sauvages apparemment, que par des étrangers, et ne pas ajouter que la partie la meilleure de la nation saisirait avec joie cette branche de salut. En condamnant tout un peuple, vous avez oublié, Monsieur, parmi beaucoup d'autres choses les progrès faits par les agriculteurs, les négocians et par toutes les autres classes de la société grecque, les quatre mille pavillons grecs flottant sur les différentes mers; comme aussi le grand nombre des grecs qui s'expatrient et parcourent les diverses contrées de la terre dans le but de s'instruire et de s'enrichir, et qui donnent au monde le plus bel exemple du patriotisme (1). Vous avez oublié Monsieur, l'université d'Athènes et les trois mille jeunes gens, si jaloux de leur liberté, qui depuis 19 ans y ont reçu les bienfaits de l'instruction, et les six-cents jeunes gens qui y étudient aujourd'hui, comme aussi cette armée de soixante mille jeunes Grecs libres qui sont élevés dans les diverses écoles du Royaume, tenant à la main pour lance Hérodote et pour épée Thucydide! Vous avez oublié l'Arzacéon, école des filles, et les autres écoles de ce genre répandues dans les provinces, et dans les quelles sont in-

(1) A l'appui de cette assertion nous devons mentionner les largesses faites par nos concitoyens de dehors à l'effet de soutenir les efforts de la nation dans la voie du progrès et de la civilisation.

struites les jeunes filles qui, lorsqu'elles deviendront mères, feront sucer à leurs enfans la liberté avec le lait. Vous avez oublié que la Grèce a glorieusement lutté et s'est baignée dans son propre sang, non seulement pour purger le pays de la tyrannie, mais encore pour se soustraire à la honte de la domination étrangère et se gouverner elle-même. Vous avez oublié encore,—mais de quoi vous êtes-vous souvenu,—que la race hellénique qui venait à peine de briser les liens d'une tyrannie connue du monde entier, et qui avait tout détruit, ne pouvait, aussitôt sortie d'une servitude effroyable de 4 siècles, être aussi avancée que des états de l'Europe, constitués depuis plusieurs siècles, et parvenir à faire plus de choses étonnantes que celles qu'elle a faites dans le cours de 23 ans, et rendre dans un si court espace de temps la Grèce l'égale de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Quant au brigandage, nous en appelons à votre propre jugement, en vous faisant observer que la situation actuelle est exceptionnelle, et que des circonstances anormales ont donné naissance à cette calamité. Cependant, malgré cette situation de la Grèce, le Péloponnèse qui ne communique pas avec les frontières, ne souffre point de ce brigandage; il en est de même pour les îles éloignées des confins du royaume. Ces circonstances méritent bien une étude sérieuse. Après vous avoir prié de prendre ces choses en considération, nous allons ajouter quelques mots pour vous faire connaître, nous qui, comme Grec, connaissons ce qui se passe dans notre pays, ce qu'est le brigandage actuel.

Au milieu d'un peuple ami du travail et des lois, au milieu d'une nation possédant ces vertus que reconnaissent et proclament ceux des européens qui connaissent bien la Grèce, au milieu d'un noble peuple, qui se distingue par ses vertus publiques et celles de famille, et par son amour pour la civilisation; au milieu d'une telle

nation, apparaissent quelques misérables qui, pendant que d'intrépides marins grecs à l'heure où nous écrivons exposent leur vie dans le Pont-Euxin et dans d'autres mers, pour gagner honorablement leur vie, que les laboureurs les ouvriers et les marchands travaillent nuit et jour pour assurer, à la sueur de leur front, leur existence de chaque jour, que toute la nation travaille assidûment et sans relâche, apparaissent, disons-nous, quelques misérables qui commettent des actes de brigandage et fournissent ainsi un prétexte pour accuser et condamner la nation tout entière; mais ces crimes particuliers doivent-ils retomber sur tout un peuple honnête? non certainement. Toute la nation se soulève avec la plus grande indignation contre ces brigands et demande une prompte, juste, et complète satisfaction de son honneur offensé, réparation que, nous l'espérons, elle ne peut tarder d'obtenir.

En terminant votre lettre, Monsieur, vous avez dit que les publicistes grecs en exprimant leurs sentiments de reconnaissance pour les puissances bien faitrices de la Grèce, ne disent pas ce qu'ils pensent. Permettez nous donc, Monsieur, de vous dire, qu'après le tableau que vous avez fait, de tous les Grecs, sans acception, qui s'occupent des affaires publiques; qu'après avoir prononcé cette imprécation, que les Grecs, bien inférieurs certes aux ottomans qui se gouvernent par eux mêmes, doivent être gouvernés par les étrangers: ajouter que les publicistes grecs, en exprimant leurs sentiments de reconnaissance pour les puissances protectrices de la Grèce, ne disent pas ce qu'ils pensent, c'est, permettez nous de vous le dire, enfoncer l'épée dans le cœur d'un homme respectable et puis retourner l'arme par plaisir dans la plaie saignante de la victime.

Athènes 16 janvier 1856.

N. A. NASOS.

---